ANNEXE 4 – DETAIL PRESTATION P3

Gros entretien des installations

Le titulaire assure les opérations de gros entretien comprenant :

- les révisions majeures des équipements
- les opérations lourdes de maintenance préventive
- les remises en état d'ensembles techniques
- le remplacement des composants arrivés en fin de vie
- les opérations nécessaires au maintien des performances des installations

Renouvellement des équipements

Le titulaire assure le renouvellement des équipements vétustes, obsolètes ou non réparables, notamment :

- chaudières hors RCU
- groupes froids
- pompes à chaleur
- centrales de traitement d'air (CTA)
- circulateurs de forte puissance
- échangeurs
- batteries chaudes et froides
- ventilateurs
- armoires électriques
- vannes motorisées et organes de régulation
- automates et équipements de supervision

Le renouvellement comprend :

- la dépose et l'évacuation des matériels remplacés
- la fourniture et pose des nouveaux équipements
- les raccordements et essais
- la remise en service

Réseaux et distribution intra chaufferie/sous-station hors RCU

Le titulaire assure :

- le remplacement partiel de réseaux hydrauliques et aérauliques
- la réfection des calorifuges dégradés
- le remplacement des accessoires hydrauliques et aérauliques
- la remise en état des supports et fixations
- le remplacement des terminaux vétustes

Traitement d'air et qualité sanitaire

Le titulaire réalise :

- le remplacement des composants participant à la qualité sanitaire de l'air
- le renouvellement des ventilateurs et caissons de CTA
- le remplacement des registres motorisés
- la remise en état des équipements de traitement d'air
- les opérations nécessaires au maintien des performances aérauliques et sanitaires

Régulation, GTB/GTC et supervision

Le titulaire assure :

- le renouvellement des équipements de régulation
- le remplacement des automates obsolètes
- la mise à niveau des équipements raccordés à GTB/GTC
- la migration des systèmes devenus incompatibles ou non maintenables

- la remise en cohérence des schémas de supervision

Traçabilité :

- mise à jour des bases de données techniques dans la GMAO
- mise à jour des synoptiques et schémas
- traçabilité des équipements remplacés

Mise en conformité et pérennité

Le titulaire réalise les opérations nécessaires :

- au maintien de la conformité réglementaire des installations
- à la mise en sécurité des équipements vétustes
- à l'adaptation aux évolutions réglementaires
- au maintien de la continuité de service hospitalière

Gestion patrimoniale

Le titulaire assure :

- le suivi de vétusté des équipements
- l'analyse des durées de vie résiduelles
- l'identification des équipements critiques
- les propositions de renouvellement
- l'aide à la planification pluriannuelle des investissements

Documentation et traçabilité

Le titulaire assure :

- la mise à jour des DOE et documents techniques
- la mise à jour des équipements dans la GMAO après leur remplacement
- l'archivage des rapports d'intervention
- la traçabilité des opérations P3 réalisées dans la GMAO

Organisation des interventions

Les interventions P3 sont réalisées :

- en coordination avec les services techniques et hospitaliers
- dans le respect des contraintes sanitaires et de continuité d'activité
- avec mise en œuvre des mesures conservatoires nécessaires
- en limitant l'impact sur les zones critiques :
 - blocs opératoires & obstétriques
 - réanimation/USC
 - néonatologie
 - stérilisation
 - Unité de Reconstitution des Cytotoxiques (URC)
 - salles serveurs, autocom
 - chambres froides dépendantes de l'eau glacée des GF

Limites du P3

Sont exclus du P3 :

- les travaux d'extension des bâtiments
- la création d'installations nouvelles
- les modifications liées à une évolution programmatique du site
- les opérations de restructuration lourde relevant d'un marché de travaux